

# Vision pour la conservation de la forêt boréale du Canada



© Garth Lenz



© Jeff Nadler



© Natasha Moine

# Mission

La *Vision pour la conservation de la forêt boréale* (la Vision) a pour mission le maintien de l'intégrité écologique et culturelle de la forêt boréale du Canada, et ce, à perpétuité.

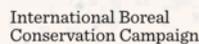
La vision aspire à faire de la forêt boréale du Canada l'écosystème forestier le mieux conservé au monde sans nuire aux activités des collectivités nordiques qui ont recours à des pratiques de gestion durable à la fine pointe. Ensemble, les Canadiens reconnaîtront et promouvront l'importance et la valeur de veiller à la santé des écosystèmes et des collectivités nordiques.

## Conseil principal de la forêt boréale

Le *Conseil principal de la forêt boréale* (CPF) est formé des principaux groupes voués à la conservation, Premières nations, sociétés exploitantes de ressources et institutions financières qui ont tous un intérêt présent ou futur dans la forêt boréale du Canada. Les membres du CPF se sont engagés à mettre en œuvre la Vision dans leurs secteurs d'activités respectifs ainsi qu'à l'échelle nationale.

La Campagne Internationale pour la Conservation Boréale assure le secrétariat du CPF. Elle travaille de concert avec les membres du Conseil pour mettre en lumière des exemples concrets de l'application de la Vision, élargir l'application de la Vision dans les secteurs clés et influencer d'importantes politiques.

Plusieurs autres sociétés et organisations appuient les principes enchâssés dans la Vision. Une liste exhaustive se trouve à l'adresse [www.borealcouncil.ca](http://www.borealcouncil.ca).



Treaty 8 First Nations of Alberta

# Contexte

La forêt boréale du Canada s'étend sur quelque 574 millions d'hectares (1,4 milliard d'acres) et abrite le quart des dernières forêts naturelles de la planète. La forêt boréale est un des derniers grands écosystèmes forestiers encore intacts sur la planète et accueille une faune diversifiée, dont des oiseaux migrateurs, du gibier d'eau, des ours, des loups et les dernières grandes populations de caribous de la Terre. Cette même forêt boréale couvre une bonne partie de l'hémisphère nord du globe. Elle stocke plus d'eau douce dans ses marais et ses lacs et plus de carbone dans ses arbres, son sol et ses tourbières que tout autre écosystème sur la planète. La survie de plusieurs collectivités autochtones du Canada, qui coexistent en harmonie avec la forêt boréale depuis des millénaires, dépend des richesses naturelles de cette forêt. De plus, cet écosystème assure des milliers d'emplois et injecte des milliards de dollars dans l'économie canadienne. L'intégrité de la région boréale doit donc être protégée à long terme si nous voulons assurer la viabilité et le bien-être des collectivités qui l'habitent et continuer de tirer profit des biens et des services économiques et écologiques qu'offre la forêt boréale.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Nommé « forêt boréale » ou « région boréale » dans la Vision, l'écosystème boréal du Canada inclut sept des écozones du Cadre écologique national pour le Canada : les plaines boréales, le bouclier boréal, la cordillère boréale, la taïga des plaines, le bouclier de la taïga, la taïga de la cordillère et les plaines hudsonniennes. La partie septentrionale de l'écozone du bouclier boréal (écorégion du lac Algonquin Nipissing) est exclue de l'écosystème boréal en raison de la prédominance d'arbres non boréaux qu'on y répertorie.

**La Vision pour la conservation de la forêt boréale a été élaborée de concert avec des membres du Conseil principal de la forêt boréale et représente le fruit d'une large consultation menée auprès de scientifiques, de conservationnistes et de leaders autochtones. Elle repose sur les données scientifiques et traditionnelles les plus fiables et vise à soutenir un dialogue avec les gouvernements et d'autres intéressés sur les moyens à long terme de la forêt boréale du Canada.**



# But

La Vision a pour but de préserver les valeurs culturelles, économiques et naturelles dans l'ensemble de la forêt boréale du Canada. À cette fin, les principes de la biologie de conservation seront utilisés pour :

- mettre en place un réseau de vastes zones protégées interconnectées pour protéger un minimum de 50 % de la forêt boréale;
- soutenir des collectivités viables, des pratiques de gestion des ressources écosystémiques parmi les plus avancées du monde et des pratiques de bonne intendance à la fine pointe dans le reste du territoire.

Le but reflète une vision nationale plutôt qu'une formule devant être adoptée systématiquement par l'ensemble des provinces et des territoires. Adoptant une approche axée sur la conservation de l'ensemble de la forêt boréale, la Vision tient compte de l'évolution des défis et des possibilités de conservation. Ce qu'il sera possible d'accomplir dans une région donnée à un moment donné dépendra de divers facteurs dont l'existence de lotissements industriels, les tracés fonciers, l'évolution constante des droits autochtones et des droits issus de traités de même que l'aménagement du territoire.



## Principes

### La Vision vise à :

- préserver les processus écologiques qui assurent la santé générale de la forêt boréale, considérant toutes les utilisations qu'en fait l'espèce humaine;
- aménager des zones protégées pour minimiser la fragmentation dans la mesure du possible;
- assurer des avantages économiques durables aux collectivités nordiques et la viabilité des intérêts commerciaux;
- respecter les territoires, les droits et le mode de vie des peuples autochtones et des Premières nations;
- reconnaître et respecter le leadership des peuples autochtones pour ce qui est de l'atteinte des objectifs de conservation dans leurs territoires traditionnels;
- inclure les peuples autochtones dans tous les efforts de conservation boréale en respectant leur droit de gouvernance des territoires et leurs connaissances traditionnelles;
- reconnaître et apprécier la diversité des cultures et des collectivités locales;
- chercher des solutions innovatrices et durables en partenariat avec toutes les parties concernées;
- maximiser la valeur ajoutée sur les plans environnemental et social tout en minimisant les répercussions sur l'approvisionnement en matières premières, les coûts et les niveaux de main-d'œuvre;
- faire usage de connaissances scientifiques et traditionnelles de même que de perspectives locales dans la conservation des valeurs naturelles et culturelles;
- améliorer et adapter les approches et les pratiques utilisées selon l'évolution des conditions naturelles et des connaissances au fil du temps.



**La Vision reconnaît qu'un certain nombre d'activités déjà mises de l'avant – par ex., l'établissement de forêts à haute valeur de conservation (FHVC), les pratiques de gestion intégrée des territoires, l'accréditation du Forest Stewardship Council, l'utilisation de ressources de rechange et la poursuite de la recherche pour trouver de meilleures pratiques – contribueront grandement à l'atteinte des objectifs et de la vision susmentionnés.**

# Engagements

## La Vision stipule les engagements suivants :

- Mener des actions conjointes qui ont fait l'objet d'un large consensus et qui appuient la Vision;
- Soutenir des mesures d'aménagement du territoire efficaces qui reposent sur la science et les connaissances écologiques traditionnelles ainsi que la participation des gouvernements, des peuples autochtones et d'autres intéressés locaux et régionaux;



- Soutenir l'atteinte intégrale des objectifs de conservation en prenant les décisions par consensus avant de statuer sur des dossiers touchant l'aménagement du territoire ou les lotissements industriels;
- Collaborer à sensibiliser les intéressés, les peuples autochtones et l'ensemble de la population canadienne à la forêt boréale en faisant avancer la recherche scientifique et les connaissances écologiques traditionnelles conformément aux protocoles régissant les connaissances traditionnelles;
- Mettre en place les meilleures pratiques de gestion et normes de rendement en amont de toute activité économique entreprise dans la forêt boréale;

- Appuyer l'élaboration d'incitatifs innovateurs pour assurer la mise en application efficace des meilleures pratiques de gestion dans la forêt boréale;
- Garantir aux peuples autochtones le droit et la capacité de poursuivre leur mode de vie traditionnel, ce qui comprend la pêche, la chasse et la cueillette, tout en leur offrant la possibilité de participer au développement économique durable de la forêt boréale;

- Entreprendre des initiatives pour :
  - conserver la diversité biologique des gènes, des espèces et des écosystèmes,
  - assurer la survie de l'éventail complet des procédés écologiques, dont des bassins récepteurs intacts, des écosystèmes aquatiques et des perturbations telles que les feux,
  - assurer la résilience écologique propice à l'adaptation des espèces habitant la forêt boréale aux perturbations naturelles et aux changements climatiques,
  - assurer des répartitions abondantes et naturelles de la faune dans de grands territoires et plans d'eau intacts de la forêt boréale,
  - maintenir et rehausser la capacité de piégeage et de stockage de carbone des territoires et des plans d'eau de la forêt boréale;
- Mener, de façon accélérée et coopérative, des activités de planification et de conception de la conservation, notamment dans les zones intactes, en amont du développement de ces zones;

- Répartir l'allocation des territoires en fonction de valeurs écologiques clés<sup>2</sup> pour permettre l'achèvement des processus de planification de l'aménagement du territoire bien avant d'autoriser des lotissements industriels;
- Appuyer l'utilisation de mécanismes d'intervention tels que l'étalement intérimaire des territoires et la compensation de la conservation, et ce, afin d'encourager l'intendance volontaire par l'industrie;
- Chercher des solutions créatives pour atténuer les répercussions négatives de l'établissement de zones protégées sur les collectivités, les entreprises et les travailleurs;
- Promouvoir conjointement dans le marché les avantages environnementaux qu'offrent les produits issus de territoires bien gérés;



- Proposer une déclaration volontaire des supporteurs de la Vision portant sur les actions précises qu'ils prendront dans leur champ de compétences pour mettre la Vision en œuvre.

<sup>2</sup> Les valeurs écologiques clés incluent l'intégrité, les vieux peuplements/forêts en fin de transition, la connectivité, la valeur de l'eau et des zones humides, les écosystèmes rares et les principaux habitats des principales espèces.

# Zones protégées

Dans l'optique de protéger des zones naturelles suffisamment intactes pour assurer des services écologiques et des écosystèmes fonctionnels, les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones du Canada devront pouvoir compter sur l'appui de l'industrie, des organismes de conservation, des propriétaires fonciers privés et du public dans un effort de collaboration pour créer un réseau interconnecté de grandes zones protégées – dont des parcs, des réserves fauniques nationales, des zones protégées dans les régions affectées et intactes de la forêt boréale et d'autres mécanismes législatifs représentant toutes les régions naturelles, les espèces indigènes et les processus écologiques, et ce, dans au moins la moitié de la forêt boréale.

- Ces zones protégées viseront à assurer des habitats suffisamment intacts et des services écologiques pour assurer à perpétuité l'intégrité des écosystèmes ainsi que la viabilité et l'abondance des populations de poissons et d'espèces fauniques.
- Les critères servant à désigner une zone protégée incluront l'importance culturelle, la représentation écologique, la présence de grands noyaux interconnectés, les principaux habitats des principales espèces, la valeur de l'eau et des zones humides et l'assurance d'expériences fauniques de grande valeur.
- Un concept coopératif de zones et de réseaux de conservation servira à l'établissement de zones protégées existantes et potentielles.
- Les nouvelles zones protégées excluront les lotissements industriels à des fins d'exploitation forestière ou minière, de production hydroélectrique, de construction de nouvelles routes et d'extraction pétrolière et gazière. Elles tiendront toutefois compte d'activités telles que les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de cueillette.
- Les compétences politiques pertinentes et les peuples autochtones établiront des zones protégées dans le cadre de processus de planification de l'aménagement du territoire adéquats.
- Les supporters de la Vision travailleront avec les organes décisionnels appropriés pour veiller à l'établissement de zones protégées sans délai.



La région boréale du Canada

# Zones de développement durable



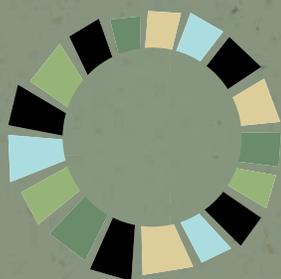
Pour assurer que la forêt boréale du Canada continue de produire des bénéfices économiques pour les collectivités et le pays à perpétuité, il est prévu d'établir des zones de développement durable dans des territoires à l'extérieur des zones protégées (dans jusqu'à la moitié de la forêt boréale) en vertu d'un ensemble de normes et de pratiques de calibre mondial en matière de gestion. De nouvelles zones de développement durable ne seraient établies qu'au terme du processus de planification de la conservation.

- L'objectif des zones de développement durable est de favoriser la santé des économies et des collectivités régionales qui jouiront par le fait même de bénéfices tangibles et durables des activités en cours sur le terrain. Cela sera assuré par une utilisation responsable et viable à long terme des ressources naturelles renouvelables de la forêt boréale – y compris le bois, l'eau, les poissons, la végétation et la faune – à des fins commerciales, récréatives et traditionnelles.
- Des zones de développement durable englobent un éventail équilibré d'activités industrielles gérées de façon à respecter ou à dépasser des normes internationales telles que celles du Forest Stewardship Council (FSC) en matière de foresterie et des normes comparables pouvant éventuellement être mises en place pour d'autres activités industrielles.
- Les ressources non renouvelables doivent être extraites d'une façon qui respecte l'intégrité écologique de la forêt boréale et l'utilisation responsable et durable des ressources naturelles renouvelables. Cela doit inclure la planification de projets, des normes de mise en valeur et des cautionnements de montant adéquat pour contribuer à la protection et à la remise en état de la biodiversité indigène.
- Ces zones seront gérées par des pratiques et des normes de rendement de technique de pointe.
- La désignation d'une zone de développement doit reconnaître et respecter les droits et les besoins des utilisations traditionnelles, commerciales et récréatives existantes.
- Dans une zone de développement durable, les ressources doivent être gérées de sorte à reconnaître et à respecter les droits légaux et coutumiers des peuples autochtones eu égard à leurs terres, leurs territoires et leurs ressources.
- Les peuples autochtones géreront les ressources dans leurs territoires à moins qu'ils ne décident librement et en toute connaissance de cause de déléguer cette gestion à d'autres organismes.
- Le travail conjoint et coopératif doit reposer sur le partage de renseignements, la transparence et un fondement commun sur le plan technique.



# Rôle de la forêt boréale dans la stabilisation du climat terrestre

L'utilisation des terres et la déforestation libèrent dans l'atmosphère des quantités considérables de carbone stocké. La forêt boréale représente le plus important réservoir de carbone terrestre de la planète et stocke des milliards de tonnes de carbone dans ses zones humides et tourbières. La conservation d'écosystèmes intacts aidera les espèces, les systèmes et les collectivités locales à s'adapter aux changements climatiques.



**BOREAL  
LEADERSHIP  
COUNCIL**  
CONSEIL PRINCIPAL  
DE LA FORÊT  
**BORÉALE**

[WWW.BOREALCOUNCIL.CA](http://WWW.BOREALCOUNCIL.CA)

La Campagne Internationale pour la Conservation Boréale (Ottawa) assure également le secrétariat du Conseil principal de la forêt boréale. Elle travaille de concert avec les membres du Conseil pour obtenir l'appui des secteurs clés à la Vision, mettre en lumière des exemples concrets de l'application de la Vision et créer avec les gouvernements la possibilité de se mobiliser et de devenir des parties prenantes actives. Contactez-nous : [info@borealcanada.ca](mailto:info@borealcanada.ca)